

**Voyage en Italie 2025 thème « Les richesses du patrimoine Italien »
Cahier des charges Marché A Procédure Adaptée**

Article 1 : Objet du marché

Séjour pédagogique en Italie du samedi 29 mars au vendredi 4 avril 2025
45 élèves et 4 accompagnateurs

Article 2 : Hébergement

7 jours dont 5 sur place (4 nuitées en hôtel)

Article 3 : Transport

En autocar (ou alternative en train et autocar sur place), toutes les dépenses doivent être incluses au devis

Article 4 : Assurance

Prévoir l'option assurance annulation du groupe

Article 5 : Déroulement du voyage *

Jour 1 samedi 29 mars : Départ samedi Trajet vers Florence

Jour 2 dimanche 30 mars : Florence, Petit déjeuner et déjeuner tirés du sac (ne pas prévoir de restaurant)
Visite de la ville, des jardins de Boboli et du palais Pitti ou de la galerie de l'Académie (nous souhaiterions une visite guidée de l'un de ces 2 musées si c'est possible et si ce n'est pas trop cher)

Jour 3 lundi 31 mars : autour de Rome, Route de Florence vers la région de Rome, Visite de la villa d'Este
Visite du site d'Ostie

Jour 4 mardi 1^{er} avril : Rome, Parcours autour de la Rome antique (le Colisée de l'extérieur, le forum)
Visite de Saint Pierre

Jour 5 mercredi 2 avril : Rome, Parcours autour de la Rome baroque (organisé par les professeurs)
Départ vers la région de Milan

Jour 6 jeudi 3 avril : Milan, Le Duomo, le théâtre de la Scala (visite guidée en français si possible et si ce n'est pas trop cher), le musée du Novecento, Repas au restaurant, Départ pour Beaugency

Jour 7 vendredi 4 avril : Trajet et Arrivée à Beaugency

* Notes et remarques :

-Si vous intégrez des visites guidées à Florence et Milan, pourriez-vous nous préciser quel est leur coût ?

-Le programme des jours 3 et 4 est permutable si besoin.

Article 6 : Prix

Il fera apparaître distinctement le transport, les hébergements, repas, visites, assurance, et tous les frais annexes (parking, autoroute, repas chauffeur...)

Article 7 : Critères d'attribution

Qualité des services proposés 50%

Prix 50%

Article 8 : Constitution des offres

A envoyer sur le site de l'AJI <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche> jusqu'au **vendredi 15 novembre 2024 12h**

Article 9 : Annulation en cas de force majeure

Le contrat ne sera pas appliqué en cas de décision gouvernementale d'interdiction des voyages scolaires